



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

Pr. Lucas BENTO de CARVALHO

---

## Organisation du semestre – Licence 3 Droit du travail – 1<sup>er</sup> semestre

---

### I. Calendrier

Dans la mesure du possible les séances de travaux dirigées seront précédées de la leçon correspondant au thème traité.

Chaque leçon fait l'objet d'une séance de TD selon la liste suivante :

- Séance 1 : Accueil – Méthodologie – Domaine et enjeux du droit du travail
- Séance 2 : La qualification de contrat de travail
- Séance 3 : L'embauche
- Séance 4 : La conclusion du contrat de travail
- Séance 5 : Les pouvoirs normatifs de l'employeur
- Séance 6 : La modification du contrat de travail
- Séance 7 : Le transfert du contrat de travail
- Séance 8 : La cause réelle et sérieuse du licenciement
- Séance 9 : Le licenciement pour motif personnel
- Séance 10 : Le licenciement pour motif économique

Les plaquettes de TD seront disponibles sur votre ENT dans l'espace dédié au cours. Selon l'avancée du cours vous pourrez ainsi prendre de l'avance sur la préparation des séances.

### II. Notation finale de TD

La note finale de TD correspondra à la moyenne de deux notes, l'une portant sur la participation orale (note d'oral), l'autre se rapportant à vos écrits (note d'écrit).

La note d'écrit sera établie à partir de la moyenne des notes obtenues aux exercices écrits suivants :

- Une note pour l'interrogation de mi-semestre (voir infra)
- Une note pour une copie relevée
- Une note (facultative) correspondant aux QCM sur Moodle (voir infra)

### **III. Interrogation de mi-semestre**

L'interrogation aura lieu à la séance 7 et durera 25 minutes. Elle sera réalisée en TD.

Elle consistera en trois questions de cours sur 4 points chacune et en une question de réflexion sur 8 points.

L'objectif est de s'assurer de vos connaissances et de votre capacité à les mobiliser en un temps limité pour répondre à une problématique transversale. C'est une sorte de mini-examen qui vous permettre de vérifier si vous savez mobiliser vos connaissances utilement et rapidement, le temps étant souvent votre pire ennemi lors de l'examen.

### **IV. QCM**

Ces exercices sont facultatifs. Les résultats obtenus seront pris en compte, le cas échéant, pour améliorer votre note d'écrit de TD (voir supra).

Vous pourrez réaliser deux séries de 30 questions, en disposant à chaque fois d'un temps maximum de 15 mn (20mn pour les tiers temps).

Le choix des questions et leur ordre sera effectué par Moodle de manière aléatoire, afin de limiter les risques de triche.

L'accès aux QCM sera ouvert une fois les cours et les TD achevés. Vous n'aurez droit qu'à une seule tentative par série.

Tout sera expliqué en temps utiles sur moodle.

### **V. Examen**

Vous aurez à traiter un sujet au choix entre :

- Une dissertation
- Un commentaire d'arrêt

#### **Documents autorisés :**

- Le code du travail
- Vos notes personnelles de cours et de TD, manuscrites ou imprimées si prises à l'ordinateur
- Un dictionnaire de français

**Documents interdits** : sont interdits les documents qui ne relèvent pas de la liste des documents autorisés (interprétation *a contrario*), notamment (liste non exhaustive) :

- Les photocopies d'articles de doctrine (ou intégration sous forme de copier/coller d'articles de doctrine dans vos notes dactylographiées)
- Le Méga-code du travail
- Les manuels
- Les revues
- Et tout autres documents que ceux autorisés

Montpellier, le 1<sup>er</sup> septembre 2025